

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS**Séance du : **19 décembre 2023**
Date de la convocation : **13 décembre 2023**
Membres en exercice : **28**Signature numérique
Jean-Louis Edmond
FRANCISQUE
Le 27/12/2023 à 23:1
CET
SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DE L'EAU
DE L'ASSAINISEMENSignature numérique
Jean-Louis Edmond
FRANCISQUE
Le 27/12/2023 à 23:1
CET
SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DE L'EAU
DE L'ASSAINISEMEN**DELIBERATION N°CS2023-12-154/8
Approbation de la décision modificative n°2 au budget assainissement collectif
2023**

L'an deux-mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du Syndicat.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT	X			
5	M. Guy LOSBAR	X			
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE		X		
9	M. Henri YACOU	X			
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam BROSIUS	X			
16	Mme Nicole SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY			X	
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL	X			
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN			X	
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI			X	
26	M. Héric ANDRE	X			
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO	X			
	M. Jean-Claude MALO, Président de la CoS	X			

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l’instruction comptable des services publics industriel et commercial M49 ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d’eau potable et d’assainissement en Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l’eau et de l’assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n° CS2021-009-01/1 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l’eau et de l’assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS 2023-04-25/2 portant approbation du budget primitif Assainissement Collectif du SMGEAG – Exercice 2023 ;
- VU la délibération n°CS 2023-07-79/4 portant approbation du budget supplémentaire Assainissement Collectif du SMGEAG – Exercice 2023.

Considérant l’exposé du Président :

Le SMGEAG s’inscrit dans une stratégie dynamique de financement de ces opérations d’investissement. Globalement, 52 millions de conventions financières sont sécurisées dont 3,7 millions qu’il convient d’inscrire en recettes dans le cadre de cette décision modificative.

Par ailleurs, ces conventions conduisent à consolider notre PPI et à mettre en place un dispositif de préfinancement avec l’AFD afin de payer les entreprises de BTP dans les délais réglementaires

En conséquence, les crédits budgétaires de la section d’investissement étant insuffisants, il est proposé de procéder à un ajustement par le jeu d’écritures ci-dessous :

En section d’investissement :

Inscription de nouvelles recettes				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Inscription DM	crédits après DM
Chap 13 art 13118	Autres	240 000,00 €	810 150,00 €	1 050 150,00 €
Chap 13 art 1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	2 919 201,10 €	2 919 201,10 €
TOTAL		240 000,00 €	3 729 351,10 €	3 969 351,10 €

Prélèvements dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
EASSDEGT001	Etudes	113 862,00 €	80 000,00 €	33 862,00 €
TASSDEGT030	Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par réseau de refoulement	180 000,00 €	50 000,00 €	130 000,00 €
TASSDEGT042	Reconstruction de la step de Bellevue	100 000,00 €	55 000,00 €	45 000,00 €
TASSDEGT043	Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	100 000,00 €	46 768,61 €	53 231,39 €
TOTAL		493 862,00 €	231 768,61 €	262 093,39 €

Soit au total 3 961 119,71 € euros de crédits disponibles pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
TASSDEGT001	Renouvellement de réseaux	300 000,00 €	250 000,00 €	550 000,00 €
TASSDEGT003	Création Réseau EU RENOC Port Louis & Anse Bertrand	450 000,00 €	430 000,00 €	880 000,00 €
TASSDEGT004	Autosurveillance STEP de Pointe à Done	60 000,00 €	42 263,97 €	102 263,97 €
TASSDEGT007	Réhabilitation STEP Calvaire.	20 950,00 €	10 000,00 €	30 950,00 €
TASSDEGT014	Réalisation travaux de réparation et de dévoiement réseau d'assainissement GASTON FEUILLARD	550 000,00 €	156 137,48 €	706 137,48 €
TASSDEGT017	Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	600 000,00 €	500 000,00 €	1 100 000,00 €
TASSDEGT025	Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	627 441,50 €	70 761,02 €	698 202,52 €
TASSDEGT032	Réhabilitation de la Station d'Épuration de Château Gaillard (Cocoyer)	420 000,00 €	55 958,78 €	475 958,78 €
TASSDEGT034	Création réseau assainissement Bois sec	740 000,00 €	523 920,00 €	1 263 920,00 €
TASSDEGT037	Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	1 050 000,00 €	1 672 078,46 €	2 722 078,46 €
TASSDEGT045	Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	200 000,00 €	250 000,00 €	450 000,00 €
				0,00 €
TOTAL		5 018 391,50 €	3 961 119,71 €	8 979 511,21 €

	DEPENSES	RECETTES
	-231 768,61	3 729 351,10
	3 961 119,71	
TOTAL	3 729 351,10	3 729 351,10

L'équilibre de la section d'investissement du budget Assainissement Collectif est maintenu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1: D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget Assainissement Collectif comme suit :

En section d'investissement :

Inscription de nouvelles recettes				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Inscription DM	crédits après DM
Chap 13 art 13118	Autres	240 000,00 €	810 150,00 €	1 050 150,00 €
Chap 13 art 1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	2 919 201,10 €	2 919 201,10 €
TOTAL		240 000,00 €	3 729 351,10 €	3 969 351,10 €

Prélèvements dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
EASSDEGT001	Etudes	113 862,00 €	80 000,00 €	33 862,00 €
TASSDEGT030	Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par réseau de refoulement	180 000,00 €	50 000,00 €	130 000,00 €
TASSDEGT042	Reconstruction de la step de Bellevue	100 000,00 €	55 000,00 €	45 000,00 €
TASSDEGT043	Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	100 000,00 €	46 768,61 €	53 231,39 €
TOTAL		493 862,00 €	231 768,61 €	262 093,39 €

Soit au total 3 961 119,71 € euros de crédits disponibles pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
TASSDEGT001	Renouvellement de réseaux	300 000,00 €	250 000,00 €	550 000,00 €
TASSDEGT003	Création Réseau EU RENOC Port Louis & Anse Bertrand	450 000,00 €	430 000,00 €	880 000,00 €
TASSDEGT004	Autosurveillance STEP de Pointe à Done	60 000,00 €	42 263,97 €	102 263,97 €
TASSDEGT007	Réhabilitation STEP Calvaire.	20 950,00 €	10 000,00 €	30 950,00 €
TASSDEGT014	Réalisation travaux de réparation et de dévoiement réseau d'assainissement GASTON FEUILLARD	550 000,00 €	156 137,48 €	706 137,48 €
TASSDEGT017	Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	600 000,00 €	500 000,00 €	1 100 000,00 €
TASSDEGT025	Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	627 441,50 €	70 761,02 €	698 202,52 €
TASSDEGT032	Réhabilitation de la Station d'Épuration de Château Gaillard (Cocoyer)	420 000,00 €	55 958,78 €	475 958,78 €
TASSDEGT034	Création réseau assainissement Bois sec	740 000,00 €	523 920,00 €	1 263 920,00 €
TASSDEGT037	Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	1 050 000,00 €	1 672 078,46 €	2 722 078,46 €
TASSDEGT045	Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	200 000,00 €	250 000,00 €	450 000,00 €
				0,00 €
TOTAL		5 018 391,50 €	3 961 119,71 €	8 979 511,21 €

	DEPENSES	RECETTES
	-231 768,61	3 729 351,10
	3 961 119,71	
TOTAL	3 729 351,10	3 729 351,10

L'équilibre de la section d'investissement du budget Assainissement Collectif est maintenu.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président et l'Agent Comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré au Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr